

<b>Nom du club et titulaire de la licence :</b>	-----
<b>Nom de l'équipe :</b>	-----
<b>Adresse officielle :</b>	----- -----
<b>No. de téléphone officiel :</b>	-----
<b>Adresse E-Mail officielle :</b>	-----
<b>Nom du Président du club :</b>	-----
<b>Nom du Trésorier du club :</b>	-----

Déclare par la présente s'inscrire officiellement et irrévocablement au championnat suisse de NL1 MEN pour la saison 2022-2023 et s'engage à régler ponctuellement la totalité du montant fixé par le Conseil d'administration de Swiss Basketball s'élevant à **CHF 10'900.00** et se composant comme suit :

Cotisation saison 2022-23	CHF	1'400.00
Taxe d'inscription au championnat	CHF	1'500.00
Cotisations pour formation/promotion et équipes nationales	CHF	2'000.00
Avance des frais d'arbitrage (pour 20 matchs à CHF 300.- / match / équipe)	CHF	6'000.00

**TOTAL : CHF 10'900.00**

Le club soussigné s'engage à régler les acomptes mentionnés ci-dessous, à valoir sur leur redevance saisonnière, dans les 30 jours suivant la date de facturation :

Date de facturation	Libellé	Montant
4 juillet 2022	Cotisation saison 2021-22 + taxe d'inscription au championnat	CHF 2'900.00
5 septembre 2022	Cotisations pour formation/promotion et équipes nationales	CHF 2'000.00
3 octobre 2023	Acompte avance frais d'arbitrage	CHF 6'000.00

Par ailleurs, les soussignés, agissant au nom de leur club, certifient ce qui suit :

- 1) La présente inscription (délai de retour impératif du formulaire **30 mai 2022**) est définitive.
- 2) Notre club a connaissance de la réglementation de Swiss Basketball et l'approuve.
- 3) Notre club s'engage à respecter les délais de paiements mentionnés sur le présent formulaire.
- 4) En cas de retrait de l'équipe après la date limite du **30 mai 2022**, le club reconnaît qu'il devra, dans tous les cas, s'acquitter de la cotisation pour la saison 2022-23, de la cotisation pour formation/promotion et équipes nationales et de la taxe d'inscription au championnat (à l'exclusion des frais d'arbitrage).
- 5) Notre club a pris note que des pénalités de retard de paiement seront perçues par SWBA.
- 6) Nous avons également connaissance que l'avance pour les frais d'arbitrage comprise dans la redevance totale ne comprend que les frais prévisibles (cf. tableau page 1) d'arbitrage. Le solde correspondant aux matchs supplémentaires sera facturé à la fin de la saison.
- 7) Nous avons connaissance que la présente inscription est conditionnée par le règlement de tous les arriérés dus à la fin de la saison 2021 - 2022.
- 8) Si les circonstances nécessitent des modifications de la formule de championnat ou de calendrier, notre club reconnaît que SWBA n'encourt aucune responsabilité.
- 9) Nous avons pris connaissance des sanctions disciplinaires prévues par la réglementation de Swiss Basketball.
- 10) Nous avons pris connaissance de la clause arbitrale figurant à l'article 17.4 des statuts centraux de Swiss Basketball et y souscrivons sans réserve.

Lieu et date :

Timbre et signatures engageant valablement  
le club titulaire de la licence :

***(Prière d'indiquer au-dessous des signatures, les noms des signataires et la fonction officielle exercée au sein du club)***

**Formulaire à retourner jusqu'au 30 mai 2022 dernier délai,  
à Swiss Basketball, Ch. de St-Léonard 7, 1700 Fribourg ou  
competition@swiss.basketball**